



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **09 janvier 2025 à 19h00** - Date de convocation : **03 janvier 2025**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**
Secrétaire de séance : **Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

| Nombre de membres | | |
|-----------------------|-------------|--|
| Art 2121-2 du CGCT | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 15 | 13 | 13 |

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, INIGO, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. VAUZOU (pouvoir à Mme GLEIZES), GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS), WECKSTEIN (pouvoir à Mme ANDRIEUX)

DEMANDE DE SUBVENTION – Création aire d'accueil de camping-cars– DL 7/2025

M. le Maire rappelle le projet de création d'une aire d'accueil de camping-cars sur l'Aire de loisirs multimodale validé en conseil municipal le 08 novembre 2022 (DL 50/2022).

Le projet a depuis été inscrit dans le dispositif VILLAGES D'AVENIR en 2023.

Les devis retenus s'élèvent à 134 744 € HT se répartissant de la façon suivante :

- ✓ CAMPING-CAR PARK : Equipements 54 394 € HT
- ✓ ICEC : Mission Etudes Techniques VRD 14 100 € HT
- ✓ Paysage Mania : Végétalisation 6 250 € HT
- ✓ Plantations : 60 000 € HT

Afin de réaliser ces travaux, Monsieur le maire souhaite déposer une demande de subvention auprès de la DTER 2025 au chapitre « Tourisme »

Le plan de financement proposé est le suivant :

| Financement | Intitulé subvention | Subvention sollicitée | Pourcentage sollicité | Subvention obtenue |
|---|--|-----------------------|-----------------------|--------------------|
| DETR | Tourisme | 77 795.20 € | 57.74 % | Non |
| Conseil départemental | Créer une aire d'accueil de camping-cars | 30 000,00 € | 22.26 % | Non |
| Sous-total des aides publiques | | 107 795.20 € | 80 % | |
| Autofinancement / Reste à charge collectivité | | 26 948.80 € | 20 % | |
| Montant global HT du projet | | 134 744.00 € | 100 % | |

Après délibération, le CM à l'unanimité :

- approuve l'opération
- approuve le plan de financement proposé
- autorise le maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant
- autorise le maire à inscrire cette opération au budget 2025.

Vote : Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

